

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
9 octobre 2018
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 1^{re} séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 4 octobre 2018, à 10 heures

Président : M. Alhakbani (Vice-Président) (Arabie saoudite)*Puis* : M. Kemayah (Libéria)**Sommaire**

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

Organisation des travaux

Demandes d'audition

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

1. **Le Président** dit que la séance a été convoquée pour élire le Président de la Quatrième Commission pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, le Représentant permanent du Libéria ayant démissionné avant le début de celle-ci, et pour que la Commission examine les questions d'organisation intéressant ses travaux.

2. La candidature de M. Kemayah (Libéria) à la présidence a été approuvée par le Groupe des États d'Afrique.

3. *M. Kemayah (Libéria) est élu Président par acclamation.*

4. *M. Kemayah (Libéria) assume la présidence.*

5. **Le Président** dit que l'élection du Libéria à la présidence du Comité, à laquelle le pays n'avait pas accédé depuis 57 ans, représente pour celui-ci un véritable pas en avant, en ce qu'elle lui permet de regagner sa place dans le concert des nations et de participer, comme il le souhaite, aux initiatives mondiales visant à promouvoir la paix, la sécurité et le développement.

Organisation des travaux (A/73/250 ; A/C.4/73/1 ; A/C.4/73/INF/1 ; A/C.4/73/L.1)

6. **Le Président** appelle l'attention sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission (A/C.4/73/1), sur la liste des documents dont elle est saisie (A/C.4/73/INF/1) et sur son projet de programme de travail (A/C.4/73/L.1). Il appelle ensuite l'attention sur les règles et recommandations de l'Assemblée générale relatives aux travaux des grandes commissions, telles qu'elles figurent dans le rapport du Bureau (A/73/250) et dans la décision 34/401 de l'Assemblée ainsi que dans les résolutions 58/316, 69/321 et 72/313, et déclare que la Commission entend s'y conformer strictement.

7. La Commission continuera, comme cela a été sa pratique, d'organiser des dialogues au titre des points de l'ordre du jour ayant trait à l'espace, à l'information, au maintien de la paix, aux missions politiques spéciales, à l'Université pour la paix et aux effets des rayonnements ionisants, ainsi qu'à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et au rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

8. **Le Président** considère que la Commission souhaite approuver le projet de programme de travail (A/C.4/73/L.1).

9. *Il en est ainsi décidé.*

10. Comme pour les sessions précédentes, la Commission constituera un groupe de travail plénier chargé d'élaborer les projets de résolution qui seront présentés au titre du point 53 de l'ordre du jour, intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace ». Le groupe de travail sera présidé par un membre de la délégation mexicaine, le Mexique assurant la présidence du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Président croit comprendre que la Commission souhaite créer ce groupe de travail.

11. *Il en est ainsi décidé.*

12. **Le Président** relève que la Commission, en approuvant son programme de travail, a décidé de tenir un débat général sur l'ensemble des points de l'ordre du jour relatifs à la décolonisation, à savoir les points 59 à 63, pour permettre aux membres de prendre la parole sur certains de ces points ou sur tous, dans le cadre des séances consacrées au sujet concerné.

Demandes d'audition

13. **Le Président** informe la Commission qu'il a reçu 155 communications contenant des demandes d'audition relatives aux questions de la Polynésie française, de Gibraltar, de Guam, de la Nouvelle-Calédonie, des Îles Turques et Caïques et du Sahara occidental, au titre du point 63 de l'ordre du jour. Conformément à la pratique établie, il propose de faire distribuer ces communications en tant que documents de la Commission, pour examen à la séance suivante.

14. *Il en est ainsi décidé.*

15. **Le Président** ajoute qu'il a également reçu des communications de la part du Président de la Polynésie française, du Ministre principal de Gibraltar, du Premier Ministre de Montserrat et du Président de la Nouvelle-Calédonie, qui souhaitent prendre la parole au titre du point 63 de l'ordre du jour. Leurs déclarations seront programmées en conséquence.

La séance est levée à 10 h 55.